

## Proposition d'ordre du Jour

**Assemblée générale spéciale de Terra Terre, Solutions Écologiques**  
**Vendredi 27 janvier 2023 à 19h00, remis au lendemain après-midi en cas de tempête**  
**Salle Gérard Ouellet, 7-A Place de l'Église à St-Jean-Port-Joli, Saint-Jean-Port-Joli**

### Administrateurs invités :

Alexandre Jolicoeur, Annick Bourgelas, Francis Lachance, Ian Chartrand, Jean-Sébastien Fournier, Yoan Mantha

### Membres Invités :

Tous les membres de l'organisme sont invités.

1. **Ouverture de l'assemblée, vérification du quorum et check-in**

2. **Choix d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée**

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

4. **Modification des règlements généraux**

Le conseil d'administration suggère aux membres de l'organisme réuni en assemblée générale spéciale une modification aux règlements généraux en ajoutant un paragraphe à l'article 3 de la section 4. Actuellement, cet article se lit comme suit:

"ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION

3.1. Les administrateurs (officiers inclus) ne sont pas rémunérés pour les services rendus dans l'accomplissement de leur fonction.

3.2. Toutefois, le conseil d'administration peut rembourser aux administrateurs les frais encourus (déplacement, repas, hébergement, stationnement, gardiennage) dans l'exercice de leur fonction.

3.3. Le conseil d'administration détermine les critères et les taux applicables dans de telles situations selon les possibilités financières de la corporation.

3.4. Le conseil d'administration établit les procédures à suivre et les mécanismes de contrôle en cette matière."

L'ajout proposé se lit comme suit:

"3.5 En cas d'absence de coordination ou de direction générale, le C.A. peut mandater la présidence pour effectuer certaines tâches qui normalement leur incombent. La rémunération sera déterminée par le CA en l'absence de la présidence et selon les capacités financières de l'organisme."

5. **Levée de l'assemblée :**